

GESTION 21

RAPPORT EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020

Mis à jour le 23/03/2021

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020

GESTION 21

Situation au 31/12/2020

SOMMAIRE

I/ RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE

- A- Périmètre d'exercice des droits de vote
- B- Mode d'exercice des droits de vote
- C- Principes de la politique de vote
- D- Evolution de la politique de vote

II/ EXERCICE DES DROITS DE VOTE

- A- Exercice des droits de vote 2020
- B- Analyses des votes
 - 1- Votes effectifs aux Assemblées Générales
 - 2- Répartition par catégorie de résolution
 - 3- Analyse des votes d'opposition
 - 4 - Analyses des votes dérogeant à la politique
 - 5 - Révision de la politique de vote
- C- Situation de conflits d'intérêts

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020

GESTION 21

Situation au 31/12/2020

RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE

A- Périmètre d'exercice des droits de vote

GESTION 21 s'engage à voter et à rendre compte de l'exercice des droits de vote pour toutes les sociétés françaises pour lesquelles elle détient plus de 0.25% du capital ou des droits de vote. En deçà de ce seuil, GESTION 21 considère qu'elle ne dispose pas d'une position significative et influente sur les pratiques de l'émetteur justifiant un exercice systématique des droits de vote. Ce seuil de 0.25% n'est néanmoins pas un frein à l'exercice des droits de vote. GESTION 21 n'exerce pas les droits de vote attachés aux actions étrangères, compte tenu de contraintes matérielles et financières élevées, sauf exception.

B - Mode d'exercice des droits de vote

Les droits de vote attachés aux titres des sociétés sont exercés par les gérants des OPCVM. GESTION 21 exerce ses droits de vote soit par participation effective aux Assemblées des actionnaires soit par recours aux votes par correspondance en fonction des circonstances. Elle ne donne pas pouvoir en blanc aux Présidents des Conseils d'administration.

C - Principes de la politique de vote

GESTION 21 est favorable aux décisions qui correspondent à ses principes d'investissement à long terme et s'oppose aux résolutions qui limiteraient l'intérêt des actionnaires minoritaires et, par voie de conséquence, celui des souscripteurs des fonds gérés par GESTION 21. Politique de vote GESTION 21 veillera plus particulièrement au respect de l'intérêt des porteurs sur les résolutions portant sur les points suivants :

- ✓ les décisions entraînant une modification des statuts,
- ✓ l'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
- ✓ la nomination et la révocation des organes sociaux,
- ✓ les conventions dites réglementées,
- ✓ les programmes d'émission et de rachat de titres de capital
- ✓ la désignation des commissaires aux comptes.

A priori, GESTION 21 s'opposera lors de la mise au vote des programmes d'émission ou de rachat de titres en capital, dont l'approbation entraînerait une baisse relative de la valeur des actions détenues, et en particulier des résolutions suivantes :

- ✓ l'émission d'actions sans droit préférentiel de souscription,
- ✓ l'attribution d'actions gratuites,
- ✓ l'augmentation de capital en cas d'OPA et tout dispositif anti-OPA,
- ✓ l'instauration de droits de vote double ou de limitation des droits de vote.

GESTION 21 a la volonté de prendre en compte dans l'exercice de ses droits de vote les risques et les enjeux des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les résolutions sont analysées au cas par cas avec comme objectif la création de valeur durable. GESTION 21 s'attache à ce que les résolutions soient traitées de façon à réduire les impacts négatifs sur l'environnement, les intérêts des parties prenantes et encourage les bonnes

D - Evolution de la politique de vote

Début 2020, GESTION 21 a revu sa politique de vote afin de renforcer son engagement. Désormais, GESTION 21 s'engage à voter et à rendre compte de l'exercice des droits de vote pour toutes les sociétés françaises pour lesquelles elle détient plus de 0.25% du capital ou des droits de vote (contre 1% auparavant).

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020

GESTION 21

Situation au 31/12/2020

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

A- Exercice des droits de vote

Conformément aux principes définis dans sa politique de vote, GESTION 21 a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les fonds dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détenait les droits de vote.

En 2020, GESTION 21 a participé à 44 Assemblées Générales et a exercé son vote sur 1 115 résolutions sans recours à des services rendus par des conseillers en vote.

B- Analyse des votes

1- Votes effectifs aux Assemblées Générales

• Zone Géographique

Sur l'année 2020, le périmètre de vote est le suivant :

	France	Europe (hors France)	Total
Périmètre initial d'Assemblées Générales	46	19	65
Nombre de participations	44	0	44
Taux de participation	96%	0%	68%

• Type de vote

Compte tenu de l'épidémie du COVID-19 et des recommandations gouvernementales, la majorité des Assemblées Générales se sont tenues à huis clos. Dans ce contexte, GESTION 21 a procédé à un vote par correspondance dans 98% des cas.

Type de Vote	Nombre	%
Nombre de participations	44	100%
Direct	1	2%
Correspondance	43	98%
Procuration	0	0%

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020

GESTION 21

Situation au 31/12/2020

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

● Résolution

Les Assemblées Générales votées ont représenté 1 115 résolutions :

Nombre de résolutions	Votes "Pour"	Votes "Contre"	Vote 'Absention'
1115	947	162	6
100%	85%	15%	1%

Le nombre total de votes « Pour » a représenté 85% des votes soit 947 résolutions sur 1115.

Le nombre total de votes d'opposition a représenté 15% des votes, soit 162 résolutions sur 1115.

● Engagement

En 2020, GESTION 21 a participé à 100% des Assemblées Générales des sociétés françaises pour lesquelles elle détenait plus de 0,25% du capital ou des droits de votes :

Nombre de sociétés concernées par <i>une détention G21 > 0,25%</i>	Nombre de participations <i>aux assemblées générales des sociétés concernées par une détention G21 > 0,25%</i>
11	11
-	100%

En 2020, GESTION 21 est allé au-delà des engagements mentionnés dans sa politique de vote : 75% des assemblées générales auxquelles nous avons participé, ont concerné des entreprises françaises pour lesquelles la participation de GESTION 21 était en dessous du seuil d'engagement de 0,25%.

Nombre de participations <i>Total</i>	Dont participations relatives à <i>l'engagement de la politique de vote (participation G21 > 0,25%)</i>	Dont participations <i>hors engagement (participation G21 < 0,25%)</i>
44	11	33
-	25%	75%

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020

GESTION 21

Situation au 31/12/2020

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

2- Répartition par catégorie de résolution

Types de résolution	"Pour"	"Contre"	"Absention"	Total	%
Approbations des comptes et affectations du résultats	129	3	0	132	12%
Conventions dites "réglementées"	37	5	0	42	4%
Rémunération des dirigeants	183	9	1	193	17%
Nomination et rémunération des membres du conseil	229	21	5	255	23%
Nominération et rémunération des contrôleurs légaux des comptes	14	0	0	14	1%
Modifications statutaires	102	4	0	106	10%
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	160	117	0	277	25%
Actionnariat salarié	41	0	0	41	4%
Autres (Quitus, pouvoirs pour formalités etc.)	52	3	0	55	5%
Total des votes	947	162	6	1115	100%

3- Analyse des votes d'opposition

Types de résolution	"Contre"	%
Approbations des comptes et affectations du résultats	3	2%
Conventions dites "réglementées"	5	3%
Rémunération des dirigeants	9	6%
Nomination et rémunération des membres du conseil	21	13%
Nomination et rémunération des contrôleurs légaux des comptes	0	0%
Modifications statutaires	4	2%
Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital	117	72%
Actionnariat salarié	0	0%
Autres (Quitus, pouvoirs pour formalités etc.)	3	2%
Total des votes	162	100%

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020

GESTION 21

Situation au 31/12/2020

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

72% des votes d'opposition ont concerné la catégorie "Programmes d'émission et de rachats de titres de capital". Conformément à notre politique de vote, les votes "Contre" dans cette catégorie ont principalement concerné des résolutions relatives à des augmentations de capital sans DPS non justifiées stratégiquement, des attributions d'actions gratuites et des opérations sur capital ne mentionnant pas de suspension en cas d'offre publique.

13% des votes d'opposition ont concerné la catégorie "Nomination et rémunération des membres du conseil". Les résolutions relatives aux candidatures et aux renouvellements d'administrateurs sont analysées au cas par cas. Les refus ont été dûs à l'âge de l'administrateur, à son assiduité ou à tout autre critère jugé déterminant.

6% des votes d'opposition ont concerné des résolutions relatives à la rémunération des dirigeants. Les résolutions de cette catégorie sont appréciées au cas par cas, avec une attention portée au niveau de rémunération, à la transparence et la cohérence des objectifs de performance, au maintien des bénéficiaires après cessation de fonctions ou à tout autre critère jugé déterminant.

4 - Analyses des votes dérogeant à la politique

	Résolutions totales votées	Résolutions dérogeant à la politique
Nombres	1115	63
En %	100%	6%

Le plus grand nombre de votes dérogeant à la politique a concerné des opérations d'augmentation de capital et principalement des augmentations de capital sans DPS. Après analyse au cas par cas des gérants, ils ont considéré que ces opérations étaient justifiées stratégiquement soit par :

- La mise en œuvre de plan d'actionnariat salarié
- En vue de rémunérer des apports en nature
- En cas d'offre publique d'échange

De plus, une partie minime des votes dérogeant à la politique a concerné des attributions d'actions gratuites. Les gérants analysent au cas par cas ces résolutions, avec une attention particulière sur les niveaux de rémunération. Sur ces résolutions, ils ont jugé les montants d'attribution raisonnables et la dilution faible.

5 - Révision de la politique de vote

Suite à cette saison des Assemblées Générales, un groupe de travail a été mis en place visant une amélioration continue des pratiques de vote et une analyse des différents critères de place. En 2021, la politique de vote de GESTION 21 continuera à s'enrichir afin d'accroître la transparence des pratiques.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020

GESTION 21

Situation au 31/12/2020

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

C- Situation de conflits d'intérêts

GESTION 21 est une société de gestion indépendante. Elle ne dépend donc d'aucun établissement financier aux activités multiples pouvant être à l'origine de conflits d'intérêts. GESTION 21 n'exerce pas de fonction de gestion ou de conseil dans les sociétés cotées dont elle pourrait être actionnaire. Conformément à la réglementation, GESTION 21 a mis en place des dispositifs visant à prévenir, détecter et gérer les situations de conflits d'intérêts afin d'y apporter une solution garantissant la primauté et la préservation de l'intérêt des porteurs.

Au cours de l'année 2020, GESTION 21 n'a pas décelé de situations de conflits d'intérêts avérés.